

MÉLANGES PHILOSOPHIQUES

Volume 10

Les États africains sont confrontés à des mutations technologiques et des crises connexes qui engendrent à la fois, l'instabilité politique, l'insécurité alimentaire et sanitaire, les inégalités sociales. Comment l'universitaire peut-il aider ces sociétés à conjurer ces maux ? À travers les contributeurs du Volume X, la revue Mélanges philosophiques apportent divers moyens de résilience africaine suivant trois axes thématiques.

Le premier axe présente l'IA comme une mutation numérique dont l'utilisation éthique peut aider les Africains à sortir de ces crises pour esquisser la voie de développement. En revanche, le second axe prône une « praxis révolutionnaire » visant à désaliéner les Africains de leur sujétion pathologique, afin de reconstruire leur identité et de garantir leur sécurité, tant militaire que sanitaire, à partir de leurs capacités endogènes. Les contributeurs du troisième axe suscitent un débat sur les enjeux africains de la métaphysique de Karl Popper et les possibilités d'un dialogue entre sa théorie de réfutabilité et les savoirs endogènes africains.

Somme toute, ce volume X, qui consacre sans prétention la maturité et le positionnement de la revue Mélanges Philosophiques parmi celles dont la base de données est adossée à l'Édition L'Harmattan, invite le lecteur à se départir de toute vision nihiliste de l'Afrique.

Désiré ANY est enseignant-chercheur et Directeur de l'IMERFI à l'Université Alassane Ouattara. Membre du Conseil d'administration de la Société d'Écologie Humaine Marseille et Chercheur associé au Laboratoire ERRAPHIS – Université de Toulouse 2, ses récentes recherches portent sur l'écologie de la santé analysée au prisme de la psychanalyse et de l'Indicamétrie. Auteur de plusieurs publications, ANY Désiré est Chevalier de l'ordre du mérite de l'éducation nationale

Illustration de couverture : © Vecteezy.com

ISBN : 978-2-336-58574-1

17 €



MÉLANGES PHILOSOPHIQUES • Volume 10



Sous la direction de
Désiré ANY

MÉLANGES PHILOSOPHIQUES

Volume 10



L'Harmattan
Côte d'Ivoire

Mélanges philosophiques
Volume 10

Sous la direction de
Désiré ANY

Mélanges philosophiques
Volume 10



©L'HARMATTAN, 2025
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris
www.editions-harmattan.fr

ISBN : 978-2-336-58574-1

EAN : 9782336-585741-

SOMMAIRE

Éditorial.....	10
Présentation des auteurs.....	12
IA et souveraineté numérique : quelles stratégies de développement pour l’afrique ?.....	14
Crépin Zanan Kouassi DIBI	
Les mutations dans les pratiques académiques à l’ère de l’intelligence artificielle générative : perspectives philosophiques.....	32
FOFANA Karamoko	
Machiavel, Spinoza et Marx : une matrice pour désaliéner...	46
Yao Sabin KOUADIO, Kouame Toussaint N’GUESSAN	
La double interprétation de la métaphysique dans l’épistémologie poppérienne.....	62
SORO Pégala Épouse DOUA GOLI Kouassi Yves Romaric KOFFI Kouacou Firmin Luc	
L’endogénéisation de l’outil de défense en Afrique : défis et enjeux.....	78
KONE Seydou	
Gestion communautaire des déchets et rapports à la santé dans la ville de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).....	94
OUEDRAOGO/YMBA Awa SAWADOGO Wend-Yam Donatienne Marina ZALLE Aminatou FOFANA Homaïdou Ben Zacky	
Résilience et qualité de vie chez les orphelins et enfants vulnérables du VIH/SIDA : étude corrélative et explicative en contexte rural togolais.....	111
Kodzo jude GUEDE Kaka KALINA	

Administration de la revue

Directeur de publication :

ANY Hobido Désiré, Professeur Titulaire, UAO-Bouaké (CI)

Directeur scientifique

KOUASSI YAO Edmond, Professeur Titulaire, UAO-Bouaké (CI)

Rédacteur en Chef

-BAMBA Assouman, Professeur Titulaire, UAO-Bouaké (CI)

Adjoints au Rédacteur en Chef

KANON Gbomené Hilaire, Maître de Conférences, UAO-Bouaké (CI)

BAHI Jean Joël, Maître de conférences, UAO-Bouaké (CI)

Comité scientifique et de lecture

Dr.MC AKMEL Meless Siméon, Sociologie, UAO-Bouaké (CI)

Prof. BAMBA Assouman, Philosophie, UAO-Bouaké (CI)

Prof. BEKOIN Tanoh Raphaël, Histoire, UAO-Bouaké (CI)

Prof. BOA Thiémélé Léon Ramsès, Philosophie, UFHB-Abidjan (CI)

Prof. FIE Doh Ludovic, Philosophie, UAO-Bouaké (CI)

Dr.MC GNAGNY Pédro Kennedy, Lettres modernes, UAO-Bouaké

Prof. SIBERTIN-BLANC Guillaume, Philosophie, Université Paris 8

Prof. NOGBOU Hyacinthe, Philosophie, UAO-Bouaké (CI)

Dr.MR OURA Kouadio Raphaël, Géographie, UAO-Bouaké

Dr.MC OULAÏ Jean Claude, Communication, UAO-Bouaké (CI)

Dr.MC TCHÉTCHÉ Obou Mathieu, Sociologie, UAO-Bouaké (CI)

Dr. MC AMENYAH SARR Efua Irene, Psychologie, Gaston Berger,
(Saint-Louis, Sénégal)

Dr.MC N'goh Thomas, Philosophie, UAO-Bouaké (CI)

Secrétariat : +225 0102827246 ; etbadjo@yahoo.fr
/revuemelangesphilosophiques@gmail.com

Éditorial

Mélanges philosophiques trace de nouveaux sillons, non point pour effacer ceux de son concepteur, feu Christophe Yahot, mais se réinventer comme une revue thématique transdisciplinaire. Le moment est venu pour cette revue de se définir comme une plate forme critique capable de formuler des thématiques en lien avec notre société, pleine de suspense, de stress et d'angoisse. Dans cette perspective *Mélanges philosophiques* ambitionne de réunir des universitaires et des sachants autour d'une thématique d'actualité pour la décrypter, d'anticiper et d'ouvrir des chemins possibles à emprunter à la mesure des problèmes posés.

Mélanges philosophiques trace de nouveaux sillons sans faillir à sa mission originelle : « être un instrument d'échange et de dialogue entre les peuples et cultures du monde ». Elle fait vivre dans l'unité, la diversité des couleurs, mission que lui assigne la symbolique : « Collection Arc-en-ciel ».

ANY H. Désiré

Professeur Titulaire

Docteur d'État

Directeur de Publication

Présentation des auteurs

1/ **Crépin Zanan Kouassi DIBI** est Enseignant-Chercheur (Assistant). Ses réflexions portent sur la théorie de la complexité et les questions liées aux études des savoirs endogènes dans le processus du développement de l'Afrique. Il est à la fois membre du Laboratoire de Logiques, Savoirs et Rationalités (LSR) de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (C.I) et du consortium pour l'Adaptation au Changement Climatique en Afrique de l'Ouest. **Attchoumounan Paulin OUATTARA** est Enseignant. Membre du Programme Thématique de Recherche Gouvernance et Développement (PTRC-GD).

2/ **FOFANA Karamoko**, docteur en philosophie, option Histoire des Sciences et Bioéthique, de l'université Alassane OUATTARA de Bouaké (CI), Il exerce depuis 2019, en tant que Professeur de lycée. Il est aussi membre de la Société Ivoirienne du Transhumanisme (SIVOT).

3/ **Pégala SORO Épouse DOUA** est enseignant chercheur. Avec pour spécialité la philosophie des sciences, son domaine de compétence porte sur l'histoire de la science, la logique et l'éthique des technologies. **Kouassi Yves Romaric GOLI** est épistémologue de formation. Ce qui le conduit à porter ses réflexions sur des questions méthodologiques, de l'histoire des sciences et de la logique. **Kouacou Firmin-Luc KOFFI** est épistémologue. Ses domaines de compétences sont l'histoire des sciences, la philosophie analytique, la logique et la médecine vétérinaire

4/ **Yao Sabin KOUADIO**, Docteur en Philosophie politique et morale, Analyste politique, des questions de stabilité politique et des relations entre le politique et le religieux. **Kouamé Toussaint N'GUESSAN**, Docteur en Philosophie politique et morale. Analyste politique.

5/ **KONE Seydou**, enseignant-chercheur et blogueur, spécialiste des questions politique et morale en philosophie. Son champ de recherche met en lien les thématiques politique et sociale en rapport avec l'Afrique. **Nanga Jean SORO** est Enseignant-Chercheur. Il est

spécialiste de la philosophie politique et sociale. Son champ de recherche porte les questions politiques en lien avec l'Afrique et Freund (J.)

6/ OUEDRAOGO/YMBA Awa, sociologue et Anthropologue ; elle est membre du Laboratoire d'Études Rurales sur l'Environnement et le Développement Économique et Social (LERE/DES). **SAWADOGO Wend-Yam Donatienne Marina et Zalle Aminatou et FOFANA Homaidou Ben Zacky** sont Socio-Anthropologue, spécialistes en écosystèmes-santé et sociétés. Ils s'investissent actuellement dans la recherche pour le Développement.

7/ Kodzo Jude GUEDE est Psychologue clinicien et de la santé, exerçant au CHU Campus de Lomé. Il est actuellement doctorant à l'École Doctorale Lettres et Humanités (ED730-LH), à la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société (FSHS) de l'Université de Lomé (UL) et membre de la structure de recherche universitaire Psychologie, Orientation et Développement (POD) de l'Université de Lomé, Togo. Ses recherches portent sur les enjeux de santé mentale et les interventions psychosociales, la résilience, les événements traumatisants et le traumatisme, avec un accent particulier sur la prise en charge des personnes vulnérables. Il contribue également à la formation et à la supervision dans son domaine. **Kaka KALINA** est psychologue clinicien, Maître de Conférences en Psychologie Clinique et Psychopathologie. Il est membre de la structure de recherche universitaire Psychologie, Orientation et Développement (POD). Il est également membre du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'École Doctorale Lettres et Humanités (ED730-LH) de ladite université. Ses enseignements et travaux scientifiques sont axés sur la psychologie de la santé, l'adversité, les événements de vie traumatisants, le traumatisme psychique, la psychopathologie et la résilience.

IA ET SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE : QUELLES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AFRIQUE ?

Crépin Zanan Kouassi DIBI

Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire
crepindibi@gmail.com

Attchoumounan Paulin OUATTARA
Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire
attchoumounan@gmail.com

Résumé :

À l'instar de chaque phase du progrès technoscientifique, la révolution régnante des technologies de l'Intelligence Artificielle et du numérique constitue les nouveaux paradigmes de l'accélération du développement, du contrôle biopolitique, de puissance et de renforcement de la sécurité des puissances mondiales. Pour l'Afrique en particulier, elles apparaissent comme une véritable aubaine pour entrevoir son développement et surtout sa souveraineté numérique. Cependant, force est de constater que la souveraineté africaine semble se heurtée aux réalités du continent qui sont marquées par une insuffisance d'infrastructures technologiques et par la dépendance de l'étranger en matière de livraison de technologies. À l'ère du numérique et de l'Intelligence Artificielle, comment l'Afrique peut-elle se développer dans le sens ultime d'asseoir sa souveraineté digitale ? L'enjeu de cette analyse consiste à développer des approches sur la manière dont l'Afrique peut tirer profit, au plan politique et sécuritaire, des progrès considérables des technologies récentes. Cette finalité implique un cadre méthodologique basé sur la démarche analytique et critique qui nous permettra de déchiffrer le sens du concept de la souveraineté numérique, puis décliner les défis africains en matière d'autonomie digitale et enfin de dégager des recommandations stratégiques urgentes à mettre en œuvre pour une Afrique numérique souveraine.

Mots-clés : Afrique, Biopolitique, cyber-souveraineté, Développement, Intelligence Artificielle, souveraineté numérique, stratégies.

Abstract

Following the example of each phase of technoscientific progress, the reigning revolution in Artificial Intelligence and digital technologies constitutes the new paradigms of accelerated development, biopolitical control, power and strengthening the security of global powers. For Africa in particular, they appear as a real boon to glimpse its development and especially its digital sovereignty. However, it must be noted that African sovereignty seems to collide with the realities of the continent which are marked by a lack of technological infrastructures and by the dependence of foreign countries in terms of technology delivery. In the era of digital technology and artificial intelligence, how can Africa develop in the ultimate sense of asserting its digital sovereignty? The challenge of this analysis is to develop approaches on how Africa can take advantage, at the political and security level, of the considerable progress in recent technologies. This purpose implies a methodological framework based on the analytical and critical approach that will allow us to decipher the meaning of the concept of digital sovereignty, then list the African challenges in terms of digital autonomy and finally identify urgent strategic recommendations to be implemented for a sovereign digital Africa.

Keywords: Africa, Biopolitics, cyber-sovereignty, Development, Artificial Intelligence, digital sovereignty, strategies.

INTRODUCTION

Amorcée avec le déploiement des premiers câbles sous-marins, de la connectivité et des datacenters à travers le monde, la numérisation de la société globalisée connaît aujourd'hui un stade avancé grâce à l'avènement de la technologie révolutionnaire de l'Intelligence Artificielle. Dans le nouveau contexte géopolitique, l'Intelligence Artificielle est perçue comme un puissant enjeu stratégique soit pour

amplifier de nouvelles formes de colonisations des nations. C'est ce que souligne le président russe, Vladimir Poutine, en ces termes : « L'IA représente non seulement l'avenir de la Russie, mais de toute l'humanité. Elle offre des possibilités colossales (...). Ceux qui prendront la tête dans ce domaine dirigeront le monde » (Vasily Sychev, 2018, p. 27). Il sied de noter que peut être un vecteur de souveraineté.

Quoi que le cyberspace mondial soit historiquement dominé par de grandes puissances et des géants du *High Tech* qui exercent de l'espionnage de masse, du capitalisme de surveillance et d'influence (S. Zuboff, 2018, p.14.) et du colonialisme numérique comme l'atteste (J. Valluy, 2025, p.26), l'intelligence artificielle pourrait, si elle est bien cadrée, constituer un moyen d'autonomisation des peuples africains. En pleine lutte pour la quête de leur souveraineté totale, les États africains sembleraient ainsi trouver l'arme stratégique indispensable à la réalisation de leur aspiration tant escomptée.

Dès à présent, la question capitale, est la suivante : Comment l'Afrique peut-elle se développer de sorte à assurer une souveraineté digitale à l'ère du numérique et de l'Intelligence Artificielle ? Cette question centrale en appelle plusieurs autres structurantes, à savoir : Qu'est-ce que la souveraineté digitale ou numérique ? Qu'est-ce qui fait de l'IA, un atout indéniable de développement et de cyber-souveraineté ? Comment l'Afrique peut-elle s'approprier ces atouts en vue d'assurer sa souveraineté digitale ? En ligne de mire, cette analyse entend définir des politiques stratégiques de développement de l'intelligence artificielle pour asseoir une souveraineté numérique africaine.

Cet objectif ne saurait être atteint sans la mobilisation de moyens méthodologiques adéquats. C'est pourquoi nous aurons recours aux méthodes historique, analytique et critique afin de mieux cerner l'émergence et le sens de la souveraineté numérique, les enjeux de l'intelligence artificielle en matière d'autonomisation de l'Afrique et ses défis, et de faire des recommandations stratégiques pour une Afrique numérique souveraine.

1. SENS, SPECIFICITES ET FONDEMENTS DE LA SOUVERAINETE NUMERIQUE

Les progrès des technologies digitales et intelligentes impactent de manière marquante et variée le technocosme, notamment par une reconfiguration verbale illustrée avec l'expression en vogue de la souveraineté numérique. Il convient donc avant toute analyse d'interroger le sens et la légitimité d'un tel concept.

1.1. Origines et fondements de la souveraineté numérique

L'analyse épistémologique de la notion de « souveraineté numérique » révèle qu'elle serait historiquement liée au progrès des technologies de surveillance spatiale, du numérique et d'internet et la suprématie qu'il confère aux États dans le cyberspace. Pour lever tout équivoque, Mathilde Velliet confirme cette intuition en précisant que ce n'est qu'à « partir de la fin des années 1990, cette notion est promue d'abord par la Chine puis par la Russie comme une critique de l'hégémonie numérique américaine » (2023, p.6). L'avancée des États-Unis d'Amérique dans le domaine technologique leur autorisait certaines pratiques, notamment l'espionnage, l'hypersurveillance du monde, qui portaient atteinte à la souveraineté des autres États.

Trois ans avant son éclatement médiatique, le concept de la souveraineté numérique connaissait le début de son apogée en France. Elle visait à critiquer « la forte dépendance de la France et de l'UE vis-à-vis des entreprises numériques étrangères (principalement américaines) et par conséquent la nécessité de construire une stratégie française et européenne pour s'en émanciper » (UCANSS, 2024, p.10). Ainsi, la souveraineté numérique résulte de la prise de conscience européenne des enjeux économiques et politiques cruciaux de la dépendance et la domination des *High Tech* américains. Disséminés dans le monde, les *Big Tech* sont de puissants outils stratégiques au service de leurs États respectifs afin de rivaliser avec les autres États et contrôler le monde.

Comprise comme telle, la souveraineté numérique émerge donc essentiellement de ce contexte de suprématie et de colonisation numérique américaine du monde. Cette nouvelle forme de colonisation à l'ère du digital rend compte des formes d'expression d'atteinte à la liberté souveraine des États africains et ceux de l'Union Européenne.

Elle s'inscrit dans une logique d'affirmation de la négation aux agissements des USA de faire de certaines contrées du monde, comme « L'Union Européenne, une colonie du monde numérique ? » (Catherine Morin-Desailly, 2013). Si le vieux continent est pressé de rompre avec les chaînes du système colonial américain, l'Afrique traîne encore les pas avec d'énormes défis à relever.

Et pourtant, la cyber-souveraineté s'ancre dans un engagement politique de tout État moderne à s'assurer pleinement de sa fonction régaliennne qui est celle de garantir la protection et la sécurité de son intégrité territoriale totale tant géographique que numérique. En effet, « elle concerne le pouvoir régalien de l'État ainsi que sa capacité à maîtriser une partie de son espace (espace virtuel numérique) » (Abdelmajid BOUZIDI, 2024, p. 5). À l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle, la souveraineté transcende le cadre physique classique et engage l'État responsable « à maîtriser son espace numérique, à garantir la sécurité et l'intégrité de ses infrastructures numériques, et à protéger les données de ses citoyens » (ARTCIINFO, 2024, p. 3). En ces propos de la Directrice générale de l'Autorité de Régulation des Télécommunications en Côte d'Ivoire, Namahou Bamba Touré, ne donne-t-il pas un aperçu du sens de la souveraineté numérique ?

1.2. Sens et spécificités de la souveraineté numérique

De son approche historique qui a favorisé son éclosion, la souveraineté numérique prend un sens teinté d'autoritarisme aussi bien avec les États-Unis qu'avec la Chine et la Russie. Bien qu'officiellement reconnus pour leur régime démocratique, les USA partagent avec ces deux États alliés une approche autocratique de la cyber-souveraineté en l'appréhendant dans le sens de s'imposer dans le cyberspace mondial, de le contrôler, de se faire obéir et de soumettre les autres entités à leurs décisions et règles (Pauline Türk, 2020, p. 5). Ce caractère se révèle significativement sous l'angle d'analyse économique, notamment à la lumière de l'interrogation inquiétante de Farid Gueham (2017, p.7): « Jusqu'où ira la toute-puissance des GAFAs dans l'accès et l'exploitation de nos données personnelles ? ».

Cette attitude de néo-impérialisme dans l'espace cybernétique conduit à une révolution sémantique, voire une redéfinition de

l'expression de la souveraineté numérique, perçue comme une réaction protectionniste des États dominés dans le domaine des technologies numériques. D'où la conception européenne de la souveraineté numérique, connue sous le nom de souveraineté numérique européenne définie comme « la capacité de l'Europe à agir de façon indépendante dans le monde numérique » (Mathilde Velliet, 2003, p. 6) afin de garantir le contrôle et la protection des données personnelles, des réseaux de communication, de riposter contre les formes de monopole, etc. Cette approche notionnelle nous rapproche d'une autre, celle de la cybersécurité déterminée par la capacité technoscientifique de veiller à l'intégrité des données des citoyens et des entités, de leurs opérations et des plateformes technologiques et numériques. Ce sens sécuritaire de la souveraineté numérique transparaît des propos de l'organe ivoirien en charge de la régulation des télécommunications, ARTCI, qui la renvoie à « la capacité d'un État à maîtriser son espace numérique, à garantir la sécurité et l'intégrité de ses infrastructures numériques et à protéger les données de ses citoyens » (2023, p. 3).

À la réalité, l'intellection de la souveraineté numérique transcende le cadre référentiel limité de la sécurité numérique en prenant en compte l'enjeu de l'indépendance technologique et de la gouvernance du cyberspace. En ce sens, elle désigne la capacité technologique, mais aussi géopolitique de l'État à produire, à maîtriser et à contrôler localement des infrastructures, des produits et des services numériques adéquats afin de sortir des risques de la dépendance technologique et de décider librement de sa politique technologique et dans l'administration du monde numérique. C'est, à en croire le (New Deal Technologique, 2020, p. 15), un atout « essentiel pour assurer la souveraineté numérique ». En fait, la protection des datas, produits et installations numériques ne peut se faire qu'au prix de la maîtrise ou de l'indépendance technologique. Ce sont, en effet, les trois composantes essentielles qui structurent l'unité sémantique de la souveraineté numérique. Cela devient plus évident avec « l'Union Européenne [qui] cherche alors à retrouver sa souveraineté numérique par le biais de trois axes principaux : la protection des données, l'indépendance technologique et la cybersécurité » (L'intelligence artificielle, souveraineté numérique et IA act, 2024, p. 2). À ce propos, l'essentiel de la littérature sur ladite notion converge à la définir en ces trois caractéristiques spécifiques

étroitement liées les unes aux autres. À l'ère du monde numérique, la souveraineté renvoie donc au pouvoir de domiciliation de toutes les données dans des *databanks*, de celui de se protéger contre les cybermenaces et de celui de produire des solutions technologiques, de décider et d'agir en toute liberté dans le ce nouveau monde.

Tout comme l'Europe, l'Afrique semble loin de ce pari de la souveraineté numérique, elle subit les actions hégémoniques des géants et puissances de la société digitale globalisée. À la lueur des multiples perspectives et solutions qu'offre l'intelligence artificielle (IA), en quoi peut-elle servir d'un outil stratégique pour relever le défi d'une Afrique numérique souveraine ?

2. IA, ENJEU STRATEGIQUE MAJEUR POUR LA SOUVERAINETE NUMERIQUE DE L'AFRIQUE

Le processus de développement de l'intelligence artificielle à l'échelle de tous les domaines de l'homme tend sérieusement à la déterminer comme une panacée technologique universelle susceptible de relever n'importe quel défi. Il s'agit là d'un outil très stratégique dont l'Afrique pourrait ainsi s'en servir pour la conquête de sa souveraineté totale. C'est d'ailleurs, la raison pour laquelle « le Pacte numérique africain met l'accent sur les priorités essentielles et les impératifs stratégiques pour que l'Afrique s'approprie cette révolution numérique, libère son potentiel positif et transformateur » (UA, 2024, p. 3). Pour qu'elle puisse s'autodéterminer, à savoir au niveau du technocosme numérique, elle se doit de relever des défis importants afin de jouir des nombreux enjeux et de potentialités des prouesses de l'intelligence artificielle.

2.1. Enjeux et potentialités sécuritaires et politiques de l'IA dans le cyberspace

L'enjeu cybersécuritaire et de protection de la souveraineté numérique peut être atteint et réalisé grâce aux fonctionnalités et possibilités offertes par l'intelligence artificielle. Avec cette technologie prométhéenne, se concrétise davantage le fameux décret cartésien selon lequel la connaissance technoscientifique des propriétés des phénomènes du monde confère le pouvoir de maîtrise, de protection, de défense et de domination contre les adversités. Au stade

actuel de sa recherche-développement, l'IA constitue une véritable technologie de surveillance généralisée, de prévention et de lutte anti-terroriste, consolidant ainsi les prérogatives des entités étatiques. La société disciplinaire foucaldienne est aujourd'hui à son firmament où les moindres expressions corporelles sont checkées à la loupe par des systèmes algorithmiques de reconnaissance dont disposent les agences sécuritaires et de renseignements des pays du monde. Dans son enquête scientifique *L'intelligence artificielle, un enjeu stratégique pour la puissance chinoise*, Xavier Seurre (2020, p. 9) note que « l'intelligence artificielle assiste déjà les autorités publiques de certaines provinces chinoises dans la prévention de risques terroristes et sécuritaires majeurs » en s'appuyant sur les systèmes de reconnaissance faciale et de démarche des entreprises FaceAll et Watrix.

Dans cette perspective, l'intelligence artificielle contribue à la réalisation d'un vœu, celui de la mise en œuvre d'armes autonomes. Il va sans dire que le rôle des humains dans la sécurité et la défense se réduira à celui de l'ingénieur, c'est-à-dire celui de concevoir et produire des armes, des engins et des systèmes militaires indépendants pour assurer la protection des personnes et leurs biens, mais aussi combattre les ennemis. En conséquence, il semble urgent d'initier et d'appliquer une éthique de l'IA militaire fondée sur les valeurs et principes de la *Recommandation sur l'éthique de l'Intelligence Artificielle* tels que le respect des droits de l'homme, de la dignité humaine, vivre dans des sociétés pacifiques, la proportionnalité et l'innocuité, la sécurité, etc. (UNESCO, 2021, pp.8-9).

Par-delà la dimension sécuritaire et préventive physique ou géographique, l'intelligence artificielle peut et doit jouer un rôle prépondérant dans le cyberspace au regard des nombreuses attaques et espionnages des hackers. Contre ces défis déstabilisateurs, l'IA offre des possibilités de développement de systèmes de détection automatique des cyberattaques, d'apprentissage de schémas d'attaque, de réaction et d'adaptations spontanées. À l'instar du Chatbot français 100% souverain nommé Albert, les États gagneraient à concevoir des IA souveraines qui « permettent de protéger les données, renforcer l'indépendance technologique, d'améliorer la sécurité, de stimuler l'innovation locale, de garantir la transparence et l'éthique » (UCANSS, 2024, p. 12). *In fine*, « le développement de l'intelligence

artificielle comme un armement de type nouveau dans le champ du cyberspace prend alors tout son sens » (Xavier Seurre, 2020, p. 11).

Sans conteste, l'intelligence artificielle est un potentiel inestimable d'opportunités et de possibilités pour relever les nombreux enjeux sociaux, en particulier ceux de la souveraineté numérique. Cependant, il est regrettable d'observer en Afrique, une quasi-inexploitation de cette prouesse technologique au service de son développement et de sa souveraineté. En effet, ce constat est à mettre à l'actif d'un certain nombre de facteurs à relever. Consciente de ces défis, l'Afrique, aussi bien dans son unité continentale que dans sa diversité nationale, initie des stratégies d'appropriation, de déploiement et de développement de l'intelligence artificielle.

2.2. Initiatives stratégiques africaines de développement en matière d'IA

Au regard des avantages, possibilités et solutions énormes et diversifiés qu'offre l'IA, l'Afrique a entrepris des politiques et stratégies d'appropriation et de développement de cette innovation technologique. L'adoption de la *Stratégie continentale sur l'Intelligence Artificielle* « illustre la détermination de l'Union Africaine et de ses États membres à exploiter l'immense potentiel de l'IA » (UA, 2024, p. 2). Ce faisant, elle se focalise sur cinq domaines stratégiques dont le renforcement des capacités humaines et infrastructurelles pour un hébergement local et sécurisé des données et une meilleure exploitation de l'IA en vue de l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs du Développement Durable (ODD). Pour ce faire, l'organisation continentale a adopté des outils majeurs, notamment le Cadre stratégique en matière de données en 2022 et la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles en 2014.

Dans cette trajectoire, s'est engagée une myriade d'entités étatiques africaines dont le nombre ne cesse de croître. Comme pour emboîter le pas à l'organisation continentale, la Côte d'Ivoire a élaboré sa *Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle. À l'horizon 2030* (SNIA 2030) qui, en matière de cybersouveraineté, insiste sur la nécessité « [d'] assurer la sécurité des systèmes d'IA tout en protégeant les données personnelles et en renforçant la souveraineté numérique de la Côte

d'Ivoire » (Ministère de la transition numérique et la digitalisation, 2024, p.13). Cette volonté ivoirienne se concrétise notamment avec l'établissement de Datacenters. De même, cet engagement est aussi affirmé par les autorités sénégalaises à travers la mise en place de la stratégie numérique du Sénégal, nommé *New Deal Technologique. Horizon 2034*.

Bien avant ceux-ci, des pays africains font figure de pionniers en matière d'élaboration de plan directeur stratégique sur l'IA. Il s'agit de l'Ile Maurice avec la Stratégie mauricienne en matière d'IA (2018), de la Stratégie nationale égyptienne en matière d'IA (2021), la Stratégie algérienne de recherche et d'innovation en matière d'IA (2021).

Bien que toutes les initiatives prises dans la perspective du développement, de la liberté, la sécurité et de la prospérité de l'Afrique soient salutaires, l'essentiel des rapports d'évaluation, à laquelle souscrit l'Union Africaine « indique que la contribution de la région à l'IA reste faible » (UA, 2024, p.19). Il en vient alors de s'interroger sur les facteurs qui seraient à même d'expliquer, sinon d'éclairer ce triste constat face à l'immensité de la richesse de l'IA. Mieux, quels sont les défis qui se posent à une exploitation optimale de l'IA au profit de la souveraineté digitale de l'Afrique ?

2.3. L'Afrique digitale indépendante face aux défis majeurs

En Afrique, l'utilisation conséquente du plein potentiel de l'intelligence artificielle pour assurer son développement économique et social et affirmer sa souveraineté demeure encore peu significative et peu consistante. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle en utilise en tant que consommatrice des solutions IA développées par des High Tech étrangers. Ce qui est de nature à laisser le contrôle des données et des technologies aux autres et à compromettre son élan vers l'indépendance technologique et la souverainisation. En effet, « les facteurs qui expliquent une telle situation incluent le manque criant de profils qualifiés, notamment des data scientists, experts en IA et développeurs, ainsi que l'inexistence d'infrastructures numériques de dernière génération, prérequis pour faire tourner les puissants algorithmes d'IA modernes » (ARTCI Infos, 2024, p. 11).

Ainsi, le manque de compétences et d'expertises locales dans la maîtrise et l'innovation technologiques gangrène, le processus de

l'autonomisation de l'Afrique à l'ère de la numérisation du monde et de l'intelligence artificielle. Sans savoir-faire local, il est évidemment impossible et impensable d'avoir une indépendance et une maîtrise technologique. Et pourtant, « maîtriser le risque technologique est essentiel pour assurer la souveraineté numérique » (MCTN, 2023, p.15). Ce qui impose aux États africains d'investir conséquemment dans la formation qualitative de leurs ressources humaines, notamment de la jeunesse dans les spécialités scientifiques et technologiques de l'IA, des Big data et des technologies émergentes.

Cette nécessité se ressent davantage au niveau du contrôle maîtrisé des infrastructures numériques, gage de la protection sécurisée des données stockées. Il est encore dommageable de relever une quasi-absence de centres d'hébergement fiables des données produites au niveau local sur le continent africain. Selon une étude réalisée en 2021 par l'Association Africaine des Data Centers (ADCA), « le continent n'héberge que 80 centres de data, soit 1,3 % du total mondial, et la moitié est concentrée en Afrique du Sud. Pour s'aligner avec ce pays, le reste du continent aurait besoin de 700 installations » (Marine Jeannin, 2022, in <https://www.lemonde.fr/afrique-economie/>). Outre de ne pas disposer suffisamment de centres de domiciliation des mégadonnées, essentielles à l'innovation technologique, ce rapport fait état de ce que l'un des obstacles majeurs à l'autonomisation digitale de l'Afrique constitue la problématique de la sécurité énergétique. Or, les infrastructures de stockage numériques sont assez énergivores et requièrent des conditions climatiques particulières. Personne n'ignore le fait que la couverture électrique de l'Afrique reste encore très marginale.

Face à ces facteurs qui seraient de nature à compromettre l'idéal d'une Afrique digitale souveraine, quelles politiques stratégiques seraient à même d'être mise en œuvre ?

3. IMPERATIFS STRATEGIQUES D'AUTONOMISATION NUMERIQUE DE L'AFRIQUE

Sans toutefois méconnaître ses actions et initiatives projetées, l'Afrique peine toujours à relever le défi de sa souveraineté dans le macrocosme numérique. Pour y remédier, il convient de prioriser des

politiques stratégiques et nécessaires qu'impose tout processus d'autonomisation technologique et digitale.

3.1. Promotion et soutien à l'innovation technologique locale

Si les actions gouvernementales de rendre accessibles et universelles les technologies numériques et la connectivité sur le continent africain sont salutaires, il serait plus stratégique de miser urgemment sur l'innovation technologique et numérique pour espérer avoir une véritable maîtrise de la souveraineté numérique. C'est d'ailleurs, l'un des piliers prioritaires de la « Stratégie de la transformation numérique de l'Afrique 2020-2030 » (UA, 2024, p. 27) du Pacte Numérique Africain. Son importance réside dans l'avantage qu'il offre aux États de ne plus consommer des technologies étrangères, mais d'en produire sur place.

Son effectivité passe donc par une véritable et soutenue promotion technologique afin de sensibiliser et d'intéresser les citoyens africains à la culture technologique. Cette promotion pourrait aller à mettre « l'accent sur la reconversion des personnes exerçant dans des métiers traditionnels susceptibles d'être affectés par la transformation numérique et/par les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la robotique » (UA, 2024, p. 28). Il appartient ainsi aux gouvernements africains de créer les conditions fertiles au développement de l'entrepreneuriat numérique et intelligent chez les jeunes et des start-ups.

Il est tout aussi nécessaire d'accompagner stratégiquement la promotion à l'innovation par une politique de soutien et d'assistance. Celle-ci pourrait se résumer à trois niveaux assez complémentaires : économique, fiscal et technique. La dimension économique et fiscale de la politique à l'innovation intègre entre autres l'accessibilité aux financements et opportunités commerciales, l'exonération, les incitations fiscales, des établissements bancaires dédiés à l'innovation dans les domaines de la science et de la technologie, etc. Quant à l'appui technique, il consiste à « Établir et renforcer les pôles numériques, les incubateurs technologiques et les écosystèmes d'innovation sur l'ensemble du continent pour stimuler l'innovation technologique et le développement de solutions numériques » (UA, 2024, p. 28). Ce soutien technique n'exclut nullement la formation et/ou le renforcement

des capacités des entrepreneurs des technologies numériques et intelligentes, des acteurs des pôles d'innovation et le nouement de partenariats entre le public et le privé, etc.

Ces mesures stratégiques ont pour enjeu de permettre à l'Afrique de relever le pari de l'indépendance technologique en étant capable de produire des solutions technologiques locales adaptées à nos besoins, de maîtriser et contrôler toutes les données produites et d'être à l'abri des pratiques liées au colonialisme numérique des puissances technologiques. Entre temps, que faire face à la volatilité des données africaines pour assurer une certaine souveraineté dans le cyberspace ?

3.2. Indépendance numérique et gouvernance éthico-juridique de l'Afrique

Le défi du vide infrastructurel et juridico-éthique en matière de maîtrise du cyberspace met aujourd'hui l'Afrique dans une situation d'urgence. Cet état de fait s'explique, en effet, par deux réalités, l'une concerne l'insuffisance des banques numériques locales pour la domiciliation des données, et l'autre est relative à une absence de législation et de gouvernance spécifiques des données dans certains États du continent, comme le Comores, la Centrafrique, etc. Pour documenter et attester nos propos, l'Association Africaine des Data Centers faisait savoir qu'en 2021, le continent n'avait que le faible pourcentage de 1,3% des data centers mondiaux, trop faible pour héberger toute la richesse des méga-données produites localement. Cela constitue un des éléments inhibiteurs à l'adoption de l'IA en Afrique puisque, aux dires de l'Union Africaine, « L'insuffisance des infrastructures de données, telles que les centres de données, les installations de stockage et les ordinateurs à haute performance, entrave également le développement de solutions d'IA » (2024, p. 29). Cependant, elles font l'objet d'une véritable capitalisation économique, scientifique et technologique par les géants du numérique.

En ce qui concerne la gouvernance de l'espace cybernétique ou du cyberspace, s'il est à relever, depuis quelques années, la mise en œuvre de cadres réglementaires de protection et de cyber-défense en Afrique, l'UNESCO recommande toutefois « un nécessaire développement de cadres juridiques et réglementaires pour la gouvernance de l'IA » (p. 3) et « une nécessaire consolidation des capacités de gouvernance de

l'IA » (2024, p. 5). Ces recommandations contenues dans le rapport *Évaluation des besoins de l'Intelligence Artificielle en Afrique* de l'organisation onusienne mettent en exergue la nécessité d'outiller qualitativement les acteurs africains de la cyber-gestion des données afin de pouvoir élaborer des politiques adéquates en la matière. Ce double exercice de renforcement des connaissances, compétences et législations africaines est consécutif à l'observation d'une inadéquation des textes avec la réalité des applications et utilisation de l'IA et de la numérisation du monde. Selon ce rapport onusien, la protection et la gouvernance des données « revêtent un caractère urgent et important pour 71% des pays » (2024, p.7) africains ayant subi sa mission d'évaluation des besoins.

De même, l'Afrique a un rôle à jouer dans la gouvernance éthique de l'Intelligence Artificielle et du cyberspace. Nous sommes sans ignorer des nombreux facteurs contraignants, à savoir le caractère transnational des données personnelles, le contrôle des systèmes et applications de données par les multinationales, le stockage, la valorisation des Big datas à l'étranger qui engagent l'Afrique à discuter des modalités de régulation du cyberspace mondial et des usages de l'IA. L'engagement africain à la gouvernance de l'IA et du cyberspace doit conduire à établir une nouvelle biopolitique imprégnée du respect de la dignité humaine, de la vie privée, de la liberté, des valeurs et des cultures des peuples.

3.3. Coopérations internationales et partenariats stratégiques

Constituant un choix stratégique transitoire en vue de l'objectif de la cybersouveraineté africaine, le nouement de coopérations internationales et de partenariats stratégiques se présente comme une issue nécessaire. Afin de sortir de l'emprise des grandes puissances technologiques du colonialisme des données, du contrôle du cyberspace mondial et de ses entreprises teintées d'impérialisme, d'espionnage, de surveillance, etc., l'unité africaine s'impose avec acuité. Il ne peut y aller autrement d'autant plus que la mobilisation des moyens scientifique, technologique et économique colossaux qu'implique l'effectivité de la souveraineté numérique, obligent les États d'Afrique à s'unir et à coopérer. Vu les contraintes liées aux coûts économiques et énergétiques, à la complexité de conception, de maîtrise et de

développement des infrastructures et des technologies numériques, les États africains doivent créer des centres et industries sous régionaux en technologies numériques et intelligentes pour une indépendance technologique du continent. En ce sens, estime Folashadé Soulé, « l'Union africaine doit accorder la priorité au financement et au renforcement des capacités de la gouvernance numérique et de la cybersécurité » (2024, p. 7).

Outre la coopération intra-africaine, une coopération internationale plus large dans les domaines de la Recherche et Développement technoscientifique (RDTS) serait une solution stratégique transitoire à privilégier pour assurer la souveraineté numérique. Quoiqu'elle serait perçue comme une option compromettante et risquée, cette solution mérite d'être réalisée sur la base de « partenariats ciblés pour faciliter les transferts de compétences et accélérer le développement de l'IA en Afrique, et bien sûr de créer un cadre réglementaire africain pour l'IA » (ARTCI, 2024, p.11). À défaut de sortir définitivement de la logique passive du transfert des technologies par greffe, l'Afrique doit désormais de s'engager, comme nous le dit Sidiki Diakité, dans une perspective de transfert de technologies organique, c'est-à-dire le transfert des compétences. Un des exemples le plus illustratif de cette stratégie est l'approvisionnement scientifique et technologique de la Chine à l'école américaine qui fait aujourd'hui d'elle un hub technologique et numérique mondial et souverain.

À suivre Jérôme Valluy, l'envergure et la nature d'un projet peut aboutir à une forme de coopération internationale plus large pour répondre ou faire face à un défi. Et, cela trouve une illustration édifiante avec le projet de câble sous-marin à fibre optique de 34000 km de la coalition des BRICS nommé " BRICS Câble" visant à interconnecter les pays membres à l'effet d'échapper aux captations américaines de leurs communications. (<http://www.reseau-terra.eu/article1347.html>, p. 11). Dans le processus de sa souverainisation numérique, l'Afrique est à mesure de nouer des formes de collaboration stratégique autour des technologies digitales et de l'intelligence artificielle avec elle-même, c'est-à-dire entre les nations africaines ou entre elle et des partenaires étatiques ou régionaux extérieurs assez fiables.

CONCLUSION

Grâce aux progrès des technologies du numérique, nous sommes à l'ère de la digitalisation du monde, c'est-à-dire le cyberspace, qui reste cependant sous le contrôle des grandes puissances mondiales et les multinationales. Cette hégémonie sur le continent africain trouve son ancrage conceptuel dans la notion de colonialisme numérique. Cet état de fait engage ainsi l'Afrique dans la quête de sa souveraineté numérique à l'aune de l'intelligence artificielle. Grâce à sa potentielle applicabilité à tous les domaines de la vie, l'IA est une riche opportunité pour l'Afrique dans sa volonté de réaliser sa souveraineté numérique en ce sens qu'elle offre les possibilités de stockage, de protection et de valorisation des données, etc.

Pour réaliser cette légitime et nécessaire aspiration, l'Afrique doit relever certains défis et adopter des politiques d'innovation et d'indépendance technologique, nouer des coopérations internationales et des partenariats bénéfiques et s'imposer dans la gouvernance éthique de l'IA et de l'espace numérique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARTCI INFOS, (2024), *LA PROTECTION des données. Enjeu de souveraineté numérique*, Abidjan, Novembre.

Catherine MORIN-DESAILLY, (2013), « L'Union européenne, colonie du monde numérique ? » *Rapport d'information n° 443 (2012-2013)*, commission des affaires européennes, Sénat, France : <https://www.senat.fr/rap/r12-443/r12-443.html>

FOLASHADÉ Soulé, (2024), « La souveraineté numérique en Afrique : au-delà de la localisation des données » in *Note d'analyse n°185*.

Gilbert HOTTOIS, (1993), *Simondon et la philosophie de la « culture technique »*, Bruxelles, De Boeck, Le point philosophique.

Jérôme VALLUY, (2024), « Expérimentations numériques en Afrique et au Moyen-Orient » in <http://www.reseau-terra.eu/article1347.html>

Marine JEANNIN, (2022), « L’Afrique face au défi de sa souveraineté numérique » in *Monde Afrique* sur <https://www.lemonde.fr/afrique-economie/>.

MARINE Jeannin, (2022) « L’Afrique face aux défis de sa souveraineté numérique », in *Le Monde*, <https://www.lemonde.fr/afrique-economie/> .

Mathilde VELLIET, (2023), « Souveraineté numérique : politiques européennes, dilemmes américains », *Notes de l’Ifri*, Ifri.

Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique, *New Deal technologique. Stratégie numérique du Sénégal*, Dakar.

Ministère ivoirien de la transition numérique et de la digitalisation, 2024, *Stratégie nationale de l’Intelligence Artificielle. À l’horizon 2030*, Abidjan.

Pauline TURK, 2020, *Définition et enjeux de la souveraineté numérique*, Vie publique. Au cœur du débat public, Université de Côte d’Azur.

Pierre De BELLANGER, (2014), *La souveraineté numérique*, Éditions Stock, Paris.

SENAT français, (2019), *Rapport fait au nom de la commission d’enquête (1) sur la souveraineté numérique*.

UCANSS, (2024), *L’intelligence artificielle, souveraineté numérique et AI Act*. Journal Officiel de l’Union Européenne, Luxembourg,

UNESCO, (2024), *Évaluation des besoins en Intelligence Artificielle en Afrique*, UNESCO, Paris.

UNESCO, (2021), *Recommandation sur l’éthique de l’Intelligence Artificielle*, UNESCO, Paris.

UNION AFRICAINE, (2022), *Cadre stratégique en matière de données*, Addis Abeba.

UNION AFRICAINE, (2024), *Pacte Numérique Africain*, Juillet 2024, Addis-Abeba (Éthiopie).

UNION AFRICAINE, (2024), *Stratégie Continentale sur l’Intelligence Artificielle. Mettre l’IA au service du Développement et de la Prospérité*.

Xavier SEURRE, (2020), *L’intelligence artificielle, un enjeu stratégique pour la puissance chinoise*, IRIS, Paris.

ZUBOFF Shoshana, (2018) « *L'âge du capitalisme de surveillance* »,
Zulma, https://antipodeonline.org/wp-content/uploads/2019/10/Book-review_Whitehead-onZuboff.pdf.

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	10
Présentation des auteurs	12

IA et souveraineté numérique : quelles stratégies de développement pour l'Afrique ? 14

Crépin Zanan Kouassi DIBI

Introduction	15
1. Sens, spécificités et fondements de la souveraineté numérique..	17
1.1. Origines et fondements de la souveraineté numérique	17
1.2. Sens et spécificités de la souveraineté numérique	18
2. IA, enjeu stratégique majeur pour la souveraineté numérique de l'Afrique	20
2.1. Enjeux et potentialités sécuritaires et politiques de l'IA dans le cyberspace	20
2.2. Initiatives stratégiques africaines de développement en matière d'IA	22
2.3. L'Afrique digitale indépendante face aux défis majeurs	23
3. Impératifs stratégiques d'autonomisation numérique de l'Afrique	24
3.1. Promotion et soutien à l'innovation technologique locale ..	25
3.2. Indépendance numérique et gouvernance éthico-juridique de l'Afrique	26
3.3. Coopérations internationales et partenariats stratégiques	27
Conclusion	29
Références bibliographiques	29

Les mutations dans les pratiques académiques à l'ère de l'intelligence artificielle générative : perspectives philosophiques 32

FOFANA Karamoko

Introduction	33
1. Fondements théoriques de l'intelligence artificielle générative	34
1.1 ChatGpt : moyen de simulation épistémique et de diffusion des connaissances	34
1.2 Les potentialités inscrites dans la nature de l'Intelligence Artificielle Générative en milieu académique	36

2. Défis éthiques et pédagogiques de l'intelligence artificielle générative en milieu académique	37
2.1 Algorithmisations, problèmes de fiabilité et risques de simplification	37
2.2 Insécurité des données et risques d'exclusion numérique ...	40
3 Vers un cadre ethico-pédagogique de l'intelligence artificielle générative	41
3.1 L'urgence d'une normalité anticipatrice face à l'essor des agents conversationnels en milieu académique	41
3.2 Leviers juridiques pour une inclusion de l'Intelligence Artificielle Générative dans les pratiques académiques	42
Conclusion.....	44
Références bibliographiques	44

Machiavel, Spinoza et Marx : une matrice pour désaliéner..... 46

Yao Sabin KOUADIO,
Kouame Toussaint N'GUESSAN,

Introduction	47
1-Société et sujétion : désaliéner pour être présent.	49
1-1-La société de la sujétion : Obéir et aliéner.	49
1-2-Désaliéner comme exigence d'être et de présence.....	51
2-Matrice théorique, machine de guerre contre le totalitarisme.....	52
2-1-Machiavel : une adresse à la multitude.	52
2-2-Spinoza et Marx pour s'armer intellectuellement et économiquement.	54
3-Désaliéner à l'aune de la liberté.....	57
3-1-Nécessité d'une libération.	57
3-2-Démocratie et développement.....	58
Conclusion.....	59
Références Bibliographiques.....	60

La double interprétation de la métaphysique dans l'épistémologie poppérienne..... 62

SORO Pégala Épouse DOUA
GOLI Kouassi Yves Romaric
KOFFI Kouacou Firmin Luc

1. La fonction de la métaphysique chez les empiristes logiques.....	64
---	----

1.1. Les propositions scientifiques : propositions significatives et vérifiables	64
1.2. L'insignifiance des énoncés métaphysiques selon le critère de vérifiabilité.....	65
2. Le rôle heuristique de la métaphysique chez Popper	67
2.1. La métaphysique : Une connaissance irréfutable mais significative.....	67
2.2. La métaphysique : moteur heuristique de la croissance scientifique.....	69
3. La dimension sociologique de la métaphysique chez Popper	72
3.1. Le monde 3 : les idées métaphysiques comme forces sociales	72
3.2. La métaphysique et la critique des sciences sociales.....	74
Conclusion.....	76
Références Bibliographiques.....	76

L'endogénéisation de l'outil de défense en Afrique : défis et enjeux
..... **78**
KONE Seydou

Introduction	79
1- Machiavel et Rousseau : deux contempteurs du recours aux troupes étrangères.....	80
1.1 Machiavel ou le rejet des mercenaires.....	81
1.2 Rousseau, l'apologiste de la figure du citoyen-soldat	82
2 Du manque d'autonomie de l'outil de défense en Afrique	84
2.1 Une dépendance aux financements extérieurs.....	84
2.2 Le défi logistique : un obstacle à la sécurité collective en Afrique.....	86
3-L'endogénéisation de la sécurité collective en Afrique : un enjeu éminemment important pour le continent	88
3.1 Un enjeu de stabilité	88
3.2 Un enjeu de souveraineté.....	89
Conclusion.....	91
Références bibliographiques	92

Gestion communautaire des déchets et rapports à la santé dans la ville de Bobo-dioulasso (Burkina Faso). 94
OUEDRAOGO/YMBA Awa
SAWADOGO Wend-Yam Donatienne Marina

ZALLE Aminatou
FOFANA Homaïdou Ben Zacky

Introduction	96
1.1. Zone d'étude et acteurs	97
1.2. Échantillonnage et cadre d'analyse	97
1.3. Considérations éthiques	98
2. Résultats	98
2.1. Les modes de gestion des déchets au niveau communautaire 98	
2.2. Mitoyenneté avec les ordures et rapport à la santé	100
2.3. L'ambivalence des perceptions ou la dualité du rapport au déchet 101	
2.4. Conflictualité entre acteurs	103
3. Discussion	104
Conclusion.....	106
Références bibliographiques	107

**Résilience et qualité de vie chez les orphelins et enfants
vulnérables du VIH/SIDA : étude corrélative et explicative en
contexte rural togolais..... 111**

Kodzo jude GUEDE
Kaka KALINA

Introduction	112
1. Participants, matériels et méthodes	115
2. Résultats	117
2.1. Âge des participants.....	117
2.2. Genre des participants.....	117
2.3. Niveau scolaire des participants	118
2.4. Résilience chez les participants	119
2.5. Qualité de vie des participants	119
2.6. Corrélation de Spearman entre résilience et qualité de vie perçue	120
2.6.1. Test de validité de la matrice de corrélation.....	121
2.7. Facteurs prédictifs du niveau de résilience	122
3. Discussion	122
3.1. Portée et limites de l'étude	124
Conclusion.....	125
Références bibliographiques :	126

